ROUBAIX

LILLE, 15, rue d'Angleterre —§— Grande-Rue, 84, ROUBAIX

CONDITIONS :

Par les Poste: Un An	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —
Départements des Frontières et Etranger, Port en sus	

PUBLICITÉ

Annonces	0,20
Réclames	0,75
Faits-divers	1,00
Locale	3,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

La vice-présidence de la Chambre

Les délégués du « bloc » ont pris une délibération disant notamment que le siège de vice-président vacant appartenant à la gauche radicale, ce groupe aura à désigner le candidat.

A la prochaine élection, le candidat sera choisi parmi les membres du groupe socialiste parlementaire.

La gauche radicale a désigné M. Lockroy comme candidat.

A LA MARTINIQUE

Un câblegramme de Fort-de-France, 23 juin, 3 h., fait connaître qu'une pluie extrêmement abondante est tombée dans la nuit du 16 et la matinée du 17. Le débordement de la rivière de la Basse-Pointe a causé de grands dégâts.

Le volcan fume abondamment.

LA SUCCESSION DE M. DOUMER

On dément que M. Mougeot ait posé sa candidature pour le gouvernement général de l'Indo-Chine.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN ALSACE

Strasbourg. — Les élections municipales qui ont eu lieu dimanche dans toute l'Alsace ont été franchement anti-allemandes, sauf dans quelques grandes villes, où l'élément indigène est inférieur aux immigrés.

La conclusion qui se dégage nettement du scrutin de dimanche est que les populations rurales demeurent réfractaires à toute tentative de germanisation.

PETIT CALENDRIER

Jeudi 19. — **Saints Gervais et Protais.** — Ador. : Bois-Grenier, Warlaing.

Soleil : lever 3 h. 56, coucher 8 h. 04. — Lune : lever 6 h. 08 s., coucher 9 h. 58 m.

Vendredi 20. — **Saint Romuald.** — Ador. : Roubaix (Sacré-Cœur), Saint-Martin.

Soleil : lever 3 h. 56, coucher 8 h. 04. — Lune : lever 7 h. 25 s., coucher 3 h. 41 m.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

Les Rues de Roubaix

Le boulevard de Cambrai, long de 400 mètres, large de 20 mètres, est compris entre la rue de Lille et le boulevard de Paris. Il est planté d'arbres. Le fait est assez rare à Roubaix, pour être signalé.

Il appartient au canton Est, dépend du 3e arrondissement de police rue des Arts et de la paroisse du Saint-Sépulcre.

Il comptait en 1896, 282 habitants et 298 en 1901, avec 79 maisons.

Ses électeurs votent à la Mairie.

Il a été mis en état de viabilité en 1893 et en 1899.

Cambrai, chef-lieu d'arrondissement du département du Nord, à 60 kilomètres de Lille, sur l'Escaut canalisé, compte 28.200 habitants.

Archevêché, séminaire, temple protestant, nombreuses congrégations, tribunal de première instance.

Place de guerre défendue par une citadelle qui en occupe le point culminant.

Société de géographie, Chambre de commerce, fabriques de linons, batistes, toiles fines, linge de table, mouchoirs, tulles et dentelles, tissus, ornements d'église, andouillettes renommées.

Mur d'enceinte des XIIIe, XIVe, XVe siècle. Château de Selles (Hôtel-de-ville). La Maison gothique des boîtes de maîtres-brûleurs.

Clodion s'établit à Cambrai en 450. Il appartient à la France que depuis le traité de 1677.

Plusieurs traités en ont porté date de Cambrai (1510-1559).

Patrie de Dumouriez ; du sculpteur Pierre de Franqueville, du littérateur Berthaud; de l'orientaliste Lightenhy.

Dans son testament, Mme Boucicaut, femme du créateur des magasins du *Bon-Marché* à Paris, laissait à l'assistance publique une certaine somme destinée à créer trois maisons de refuge pour les filles-mères, aux environs de Lille, Rouen et Châlons-sur-Marne.

Grâce à M. Julien Lagache, alors maire, la ville de Roubaix, après des démarches restées secrètes pour ne pas éveiller l'attention des villes voisines, obtint qu'une de ces maisons serait installée ici.

Un terrain fut choisi, sur boulevard de Cambrai, d'une superficie de 4.800 mètres carrés, dont le prix fut de 60.000 francs.

Les plans et devis fut dressés par M. Coliez, architecte, directeur du service des bâtiments communaux et les travaux mis en adjudication le 31 octobre 1902.

Tout le monde connaît la façade simple et gaie de cet établissement qui a coûté 230.000 fr.

Derrière la grille d'entrée à gauche, on peut voir un petit monument entouré de fleurs et supportant le buste en bronze de la donatrice. Il a été érigé par le conseil municipal sur la proposition de M. Tremoy.

La *Maternité Boucicaut* comprend un premier bâtiment destiné à l'administration et au logement du directeur ; un second pavillon fait suite au premier, c'est la maison de refuge proprement dite, composée de dix chambres séparées : elles ont rez-de-chaussée et deux à l'étage, et leurs dépendances ; puis, au troisième est réservé pour la petite communauté des sœurs chargées des pensionnaires.

Pour occuper les loisirs de ces dernières, il existe dans le pavillon un ouvroir.

Le jardin est situé derrière le bâtiment clos de murs ; il se trouve sur le territoire de Croix tandis que l'immeuble est sur celui de Roubaix.

La *Maternité Boucicaut* admirablement située comporte tous les services accessoires pour un établissement de ce genre.

Pour l'entretien annuel de cette œuvre due à la générosité de Mme Boucicaut, et dont Roubaix a été doté grâce à l'activité prévoyante de M. Julien Lagache, un revenu de 30.000 francs est assuré par la donatrice.

Puisse cette institution répondre au vœu de Mme Boucicaut et aider au relèvement moral et matériel des jeunes filles qui y entrent.

JEAN DES VIGNES.

PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR

La Jeunesse du Saint-Cœur

Jeudi 19, à 6 h. 1/2, pèlerinage de l'externat de la Sagesse, rue de la Sagesse, avec chant par les jeunes filles de l'externat. La messe par M. le curé du Sacré-Cœur et l'allocution par le prédicateur de la neuvaine.

La Retraite pour les jeunes filles, les mères chrétiennes et toutes les paroissiennes pieuses de la paroisse.

Cette retraite commencera dimanche à obtenu beaucoup de succès auprès des paroissiennes.

A l'issue du salut du jeudi 19 juin commencera l'adoration nocturne du Très-Saint-Sacrement par le clergé de la paroisse, les confréries du Très-Saint-Sacrement, les membres du Tiers-Ordre de Saint-François et les Chevaliers de la Croix.

Vendredi 20 juin, jour de l'adoration, diminution générale à la messe de 5 heures pour les ouvriers et ouvrières et à la messe de 7 heures pour les autres fidèles de la paroisse.

La fête solennelle de l'Adoration, le 29 juin

Messes basses à 5, 6, 7 et 8 heures ; à 10 heures, Grand'Messe solennelle chantée par la maîtrise de la paroisse, avec sermon.

A 4 heures, Vêpres solennelles.

A 8 heures, Salut de clôture avec sermon suivi de l'amende honorable et de la procession réparatrice. Les confrères du Saint-Sacrement et les adorateurs présents sont invités à porter un flambeau à cette procession.

Paroisse Saint-Antoine de Padoue

Les pèlerinages du mois de juin

19 juin, jeudi, à 9 h. 1/2, messe du pèlerinage de l'externat Saint-Joseph de Wattrelos. Chant de cantiques par les élèves. — A 11 h. du matin, pèlerinage de Flandre, Hazebrouck (Saint-Eloi, Notre-Dame de Lourdes), Blaringhem, Cassel, Ebblinghem, Hondeghem, Le Nieppe-Lynde, Renescure, Sercus, Steple, Wallon-Capelle, les cantons de Morbecque, de Bailleul, de Cassel, de Steenvoorde, de Merville, de Dunkerque, de Bergues, de Bourbourg, de Gravelines, d'Hondschoote, de Wormhout, paroisse de Bossemappe : messe basse célébrée par M. l'abbé Bouchart, curé de Notre-Dame de Lourdes. — A 5 h. du soir, pèlerinage de l'externat de la Sagesse, paroisse Sainte-Elisabeth.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 21 mai 1903

(SUITE)

Conséquences de la loi du 30 mars 1900, relative au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans l'industrie. — L'attention de la Chambre est appelée sur les conséquences de la loi du 30 mars 1900 portant modification de la loi du 2 novembre 1892, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

L'application de cette loi est présentée comme faisant renaître de graves et nombreux inconvénients, notamment en ce qui concerne les industries saisonnières.

La Chambre confie le soin d'examiner cette importante question à une Commission composée de MM. François Roussel, Emile Roussel, Florent Carissimo, Léon Olivier et Charles Poliet.

Chemins de fer. — Transports. — Affichage. — Sur la demande qui lui en est faite, la Chambre de Commerce décide de se faire inscrire au nombre des adhérents de la Société des Transports, société pour l'étude et la défense des intérêts généraux corporatifs et particuliers, en matière de transports.

Elle vote à cet effet, une cotisation annuelle de 20 francs.

Représentation. — *Barcelone.* — Communication est faite d'une lettre par laquelle MM. Alemany et Cie, Salmes 20, à Barcelone (Espagne) demandent à entrer en rapports avec des maisons de Roubaix, pour l'introduction des tissus en Espagne. Des références de premier ordre sont indiquées dans cette lettre, qui est tenue par la Chambre de Commerce à la disposition de ceux qu'elle pourrait intéresser.

Le Président :
CLEMENT MOTTE.

Société de secours mutuels des anciens sous-officiers français. — L'assemblée générale trimestrielle de la Société de secours mutuels des anciens sous-officiers français a eu lieu, dimanche dernier, au café Delattre, place de la Fosse-aux-Chênes, sous la présidence de M. Hagard.

La séance est ouverte à 4 h. 1/2. M. Louis Blas, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 12 mars dernier et rend compte du rituel mortuaire qui est des plus rassurants.

Le président donne communication d'une lettre émanant de l'Union Nationale des Présidents des Sociétés de secours mutuels de France, à propos d'une vaste souscription populaire mutualiste fixée uniformément à 10 centimes. Le produit de cette souscription sera offert à M. le Président de la République, en vue d'une fondation Emile Loubet (hospital, lits dans les hôpitaux, sanatorium, etc.) selon le sentiment des donateurs souscripteurs. Cette lettre a trouvé le meilleur accueil parmi les sociétaires, et c'est de tout cœur qu'ils s'associent à cette œuvre de bienfaisance, qui sera en même temps une marque de reconnaissance vis-à-vis de M. Emile Loubet, qui a donné déjà, tant de preuves de sympathie à la mutualité.

M. Hagard fait connaître la nouvelle façon de contrôler la présence des sociétaires aux réunions. Dans ce but, une carte d'identité a été remise à chaque sociétaire et celui-ci n'aura qu'à la présenter à la fin de chaque réunion afin d'y faire apposer une apostille. Cela permettra d'éviter les erreurs qui pourraient se produire dans l'application des amendes.

Il est ensuite procédé à la révision de l'article 6 du règlement au sujet du scrutin pour l'admission des candidats.

« La Commission admet provisoirement les membres participants. Les noms des candidats sont affichés dans la salle affectée aux réunions. Les candidats ne seront sous aucun prétexte autorisés aux deux réunions générales qui suivront leur admission provisoire. Ils seront admis définitivement par l'assemblée générale à la majorité des voix dans les six mois qui suivront leur admission provisoire ; ils seront prévenus par lettre de leur acceptation définitive et recevront en même temps leur carte d'identité. Ils prennent rang dans la Société du jour de leur admission provisoire ».

Cette nouvelle rédaction est adoptée à l'unanimité.

Le Président fait remarquer que certaines sociétaires ne sont pas suffisamment au courant des formalités à remplir pour les cas de maladies et rappelle à ce sujet un paragraphe de l'article 22 « l'indemnité de maladie est accordée à partir du lendemain de la constatation faite par le docteur et de l'avis adressé *par la poste* par les membres participants au secrétaire-trésorier. »

Il fait ensuite adopter à main levée la proposition suivante : afin de faciliter le contrôle, il est adjoint des sociétaires dits « visiteurs », choisis dans le quartier le plus rapproché du domicile du malade. Ces visiteurs recevront les renseignements nécessaires pour la visite à faire. Ils devront lui rendre compte de leur mandat dans les 48 heures et signer la feuille de visite. Ils seront également chargés du paiement des indemnités en cas de maladie.

Le conseil d'administration a le plaisir d'annoncer qu'il a reçu six nouveaux membres et espère recevoir sous peu, de nouvelles adhésions.

M. Hagard termine en invitant les sociétaires à faire une propagande active et dit, en substance : marchons bien unis et recherchons sans relâche les moyens d'améliorer notre condition en nous assurant contre l'adversité. Affermissons-nous de plus en plus dans l'idée de la mutualité appelée à rendre de grands services aux travailleurs. Sachons profiter des avantages de la loi du 1er avril 1898. L'Etat accorde, en effet, aux sociétés de prévoyance approuvées d'abord un intérêt de 4 1/2 pour cent, plus 25 0/0, de subventions sur le montant des sommes versées à la caisse des retraites et d'un autre côté le département et la commune y ajoutent des sommes qui aideront à la constitution des pensions de retraites pour l'âge prévu par le règlement.

Donc à l'œuvre pour notre bien et la prospérité de notre belle phalange mutualiste.

Abonnement musical. — Choix considérable. — Toutes les nouveautés chez **Marcelli, 3, rue du Bois.**

Moulons les Cambrioleurs continuent. — Des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans un estaminet inhabité rue de la Chaumède, 14, appartenant à M. Charles Pais, peintre, rue de Flandre et ont dérobé un tuyau de cuivre d'une longueur de quatre mètres et une horloge avec poids.

Amateur de lapins. — Dans la nuit de mardi à mercredi, un lapin et six jeunes ont été volés dans la cour de la maison de M. Joseph Desvrysse, apprêteur, demeurant rue Jacquart, 74 : plainte a été portée à la police.

Enterrements du 19 juin. — M. Ange Borezée, 3 h. 1/2, Saint-Antoine de Padoue. — M. Hubert Vandenbulck, 8 h. 3/4, Saint-Martin.

Obit. — Dame Marie Jacquart, 10 h., Saint-Martin.

Etat-civil de Roubaix

Dragées et Bottes pr **BAPTÊMES**
THOMAS FILS, 5, r. du Priez, pts la Gare, **LILLE**

du 18 juin

Naissances. — Georges Ricart, rue du Caire, 16. — Marthe Marquette, Grande-Rue, 74 bis. — Joseph Somers, rue Plutarque, 1. — Gustave Dupont, rue Bayart, 24. — Gabriel Roussel, rue Mimerel, 25. — Suzanne Gossens, rue des Vélocipèdes, cour Faidherbe, 4. — Rachel Frémaux, rue des Fossés, 121.

Décès. — Joséphine Dionigre, 85 ans, rue de l'Hospice. — Suzanne *Verbruggen*, 1 an, rue de la Chaussée, 81. — Pierre Matesse, 71 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Rosalie Deschutter, 71 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Ildephonse Desprez, 31 ans, mécanicien, rue des Arts, impasse Mozart, 5. — Charles Descamps, 52 ans, cabaretier, rue des Champs, 41. — Louis De Weeles, 10 ans, tisserand, rue de Reims, cour Descrocq, 4. — Céline Lempereur, 28 ans, repasseuse, rue Blanchemaille. — Pierre Desprez, 49 ans, négociant épicier, rue de Lannoy, 301.

WATTRELOS

Union des Patriotes. — Dimanche dernier a eu lieu le banquet annuel de la 1re Section, chez Delabye, *Café de la Mairie*, 75 convives y ont pris part.

Belle petite fête très réussie.

En réponse au vivat qui lui a été chanté, M. le Président a fait allusion au nombre des adhérents : notre société, a-t-il dit, ne faisant qu'augmenter, une réunion générale devient impossible dans notre salle, qui est maintenant trop petite pour les réunions mensuelles de la section. Comme vous le voyez, nous sommes obligés de nous réunir pour notre fête dans la salle d'estaminet. De ce fait une amélioration s'impose et vous pouvez compter que la commission fera tout son possible pour vous donner entière satisfaction au plus tôt.

Pendant le repas une collecte a été faite au bénéfice des sociétaires qui sont sous les drapeaux.

A cause de la ducasse, la réunion mensuelle de la 4e section aura lieu, ce mois-ci, chez M. Louis Thiefry, à la Batterie, le dimanche 28 courant, à sept heures du soir.

Etat-civil de Wattrelos

du 17 juin

Naissances. — Paul Renard, Hermanie. — Paul Delcoutre, rue du Bureau. — Hélène Destignies, Touquet. — Emile Florent, Laboureur, cour Quatre. — Hildegde Demeyere, Crétinier.

WASQUEHAL

La Commission des Fêtes. — Nous apprenons que la Commission des fêtes se réunira aujourd'hui, jeudi, dans la journée, pour régler les détails de la fête du 14 juillet.

Accident. — Hier, vers 8 heures 1/2 du soir, un ouvrier au service de MM. Mannaert frères, a eu le doigt écrasé par un métier à tisser.

Le docteur Barin lui a pratiqué une suture.

Enterrement du vendredi 20 juin. — A 8 h., service et funérailles de Marie Debergh, 38 ans, Plomeux, route du Trieu.

CROIX

La Saint-Georges au concours d'Issy. — La Saint-Georges de Croix prenait part dimanche dernier au concours d'Issy, organisé entre les Œuvres de Jeunesse de France. Cette année encore, elle a tenu sa réputation de bonne société et reçu les félicitations du jury.

Voici les prix qu'elle a obtenus : 1e premier d'ensembles imposés, le premier aux appareils, le premier de course, le deuxième prix de pyramides, et le troisième prix de hons.

En outre de ces prix, ses deux premiers gymnastes ont obtenu les plus belles récompenses. M. Emile Becquet a été proclamé champion des Sociétés catholiques de gymnastique, et M. Louis Cheulier a été classé cinquième au concours individuel des 110 Sociétés. Nous félicitons les deux vaillants gymnastes ainsi que leurs camarades et leur chef dévoué, M. Alphonse Mespoomb.

Mentionnons que la *Saint-Georges* prendra part, pour la première fois, le 13 juillet, au concours des Sociétés de l'Union de l'arrondissement de Lille à Mauvin. Nous leur souhaitons beaucoup de succès.

Etat-civil d'Hem

du 1er au 15 juin

Naissances. — Bernard Geneviève, à la Citadelle. — Gautier Emile, au Trie. — Delattre Pauline, Petit-Lannoy.

Décès. — Orval Julien, 49 ans, à l'Hempempont.

Mariages. — Hardé Emile-Charles, 26 ans, employé à Hem, et Decottignies Céline, 22 ans, demoiselle à Hem. — Lava, Jules-Désiré, 29 ans, tisserand à Roubaix, et Piparz Zénobie, 24 ans, journalière à Hem.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 84, Rue des Urbanistes

Congrès eucharistique de Tourcoing

Où nous substituons du Comité du Congrès les heures de l'adoration nocturne, qui aura lieu du samedi 21 au dimanche 22 juin, en nous priant de les recommander à l'attention en même temps qu'à la piété et à l'exactitude de nos lecteurs.

Samedi à 8 heures du soir, Salut d'ouverture en l'église St-Christophe ; Allocution.

De 9 à 10 h., adoration publique et exercice de l'Heure-Sainte.

Adoration privée pour les hommes. — De 10 à 11 h., les paroisses de St-Joseph, St-Eloi, Ste-Anne ; De 11 à 12 h., les paroisses du Sacré-Cœur et de St-Louis ; De 12 à 1 h., la paroisse Notre-Dame ; De 1 à 2 h., les jeunes gens de la Ville ; De 2 à 3 h., la paroisse St-Christophe ; De 3 à 4 h., les paroisses N.-D. de Lourdes et St-François ; De 4 à 5 h., les Frères des Ecoles Chrétiennes de la Ville.

Un prêtre de chaque paroisse dirigera, à tour de rôle, l'exercice de l'Adoration nocturne.

Cortège cycliste du 29 juin. — La promenade organisée par la Société des Anciens Soldats coloniaux sera des plus intéressantes ; on en jugera par la communication suivante que nous fait le Comité :

De toutes parts, des lettres nombreuses viennent adhérer à la manifestation de sympathie en faveur de ces malheureux compatriotes. De nouveaux concours gracieux arrivent chaque jour au siège de la Société organisatrice, café J.-B. Bonte, place de la République. Aussi, dès aujourd'hui, nous pouvons prévoir un franc et légitime succès à la fête donnée pour venir en aide à nos déshérités coloniaux.

Heureux que son appel ait été entendu, le Comité Tourcoingeois des secours aux sinistrés de la Martinique nous prie de vouloir bien remercier tous ceux qui s'intéressent à cette œuvre humanitaire.

Ses premiers remerciements vont à l'administration municipale, pour la bienveillance qu'elle apporte en cette circonstance, concours des plus précieux qui permettra de mener à bien cette œuvre de solidarité et fraternité.

Tous ces remerciements vont aussi aux nombreuses sociétés de musique, de gymnastique et d'armes, d'anciens militaires et autres qui produisent de superbes chars. (On en compte une dizaine environ et des plus intéressants).

Pour augmenter et agrémenter le cortège, bon nombre de cavaliers sont venus s'offrir gracieusement au comité de secours. Nous les en félicitons sincèrement et espérons que d'autres imiteront leur exemple.

Les personnes qui désirent prendre part à la Promenade sous une forme quelconque n'ont qu'à se faire inscrire au siège des Colonialux où le secrétaire est en permanence à la disposition des amateurs.

Dans quelques jours, alors que les adhésions seront complètes nous ferons part du programme de la fête.

Un itinéraire des mieux tracés permettra de donner satisfaction à la majeure partie de nos concitoyens. Ceux-ci ont d'ailleurs droit à cette bienveillante attention, attendu que tous, dès le premier jour, ont montré que leurs cœurs battaient à l'unisson pour soulager des infortunes et que, depuis lors, des concours spontanés et des plus généreux sont arrivés de tous les quartiers de la ville à l'adresse du Comité organisateur de cette charmante fête de bienfaisance.

Les accidents de travail. — Léon Allard, 23 ans, apprêteur, rue des Carliers, 191, est tombé sur un tuyau à allettes et s'est fait plusieurs coupures à la main droite. Soins du docteur Picquet ; repos de 8 jours.

— Jean Montagne, 21 ans, couseur de sacs, demeurant rue du Moulin-Tonton, s'est fait une entorse au poignet gauche en soulevant un rouleau de toiles d'emballage. Soins du docteur Julien ; repos d'une semaine.

— Laurente Werbrouck, 15 ans, demeurant rue des Francs, 21, s'est fait une coupure au pouce droit en frottant l'angle d'un des rails de son ravidleur. Soins du docteur Ledue ; repos de huit jours.

— Henri Dessaux, 46 ans, teinturier, demeurant rue de Gand, 735, s'est fait un lumbago en soulevant une bobine. Soins du docteur Hurtiez, repos de huit jours.

Un accident rue du Blanc-Seau. — Mardi, vers 2 h. 1/2 de l'après-midi, rue du Blanc-Seau, où passait en ce moment le tombereau de l'ébouage, un ouvrier ébouteur traversa la chaussée pour aller prendre un baquet d'ordures. A cet instant même arrivait une voiture automobile conduite par M. Léon Cavrois, filateur à Roubaix.

L'ouvrier fut renversé et les deux roues du véhicule automobile lui passèrent sur le corps. M. Cavrois arrêta sa machine et aida à transporter le blessé à la pharmacie Darrazin où il fut examiné. Le pharmacien ne constata aucune fracture apparente mais retourna chez lui à Roncq, l'ouvrier qui se nomme Louis Florin, se plaignit de douleurs au côté. Un médecin déclara alors qu'il avait plusieurs côtes fracturées. L'ouvrier devra prendre un repos de 20 jours au moins.

Pauvre Parti radical !

Nous l'avons dit maintes fois, que serait-il s'il n'avait l'appoint des socialistes disciplinés par les Loges ?

Il est représenté dans le Nord par dix députés à la Chambre, mais, sans le double appoint que nous venons d'indiquer, les Lepez, Debièvre, Dron, Pasqual, etc., auraient été relégués dans les ténèbres extérieures lors des dernières élections.

Tout récemment le P.-. Debierre, l'un des chefs et pontifes, lança un pressant appel pour la formation d'une organisation des isolés du parti.

Il constate que sa voix a retenti dans le désert, et il le déplore entièrement.

La situation n'est pas brillante, aussi ne ménage-t-il pas les objurgations à ses frères en radicalisme.

Nous ne contredirons pas à ce précieux aveu qui fera sourire les socialistes et dont les libéraux devront faire leur profit :

Le Parti radical dans le Nord, dit-il, est, à l'heure qu'il est, écrasé entre deux forces redoutables, les forces collectivistes d'un côté, les forces cléricales de l'autre. S'il ne veut pas succomber et se voir condamner à l'impuissance, il faut qu'il secoue sa torpeur.

Et M. Debierre continue par cette phrase :

« Il a la vérité avec lui ; ce qui lui manque, c'est l'action. »

Nous voyons bien que le parti radical a avec lui l'ambition, un amour effréné des galons du fonctionnarisme, un appétit démesuré pour le contenu de l'assiette au beurre.

Pour conquérir ces galons et se faire des places autour de l'assiette, l'action, quoi qu'en dise M. Debierre, ne lui manque pas, mais quant à la vérité, nous avons beau nous écarquiller les yeux, nous ne la voyons pas.

Nous croyons même qu'il sera longtemps avant que le parti si cher au cœur maître de l'adjoint au Maire de Lille, puisse réaliser ses désirs et « prouver qu'il a des idées et un programme ».

Du reste M. Debierre ne se fait aucune illusion sur les intentions des adversaires de droite et de gauche qui, tous les deux, dit-il, n'ont qu'un but, notre disparition de la scène politique ».

Et il ajoute :

« Si les radicaux n'ont l'intention de se laisser absorber ou par le clérical-isme ou par le collectivisme, ils nous comprendront. Un parti ne peut se condamner à faire le jeu, ou à le subir, d'un autre parti, s'il veut vivre et conserver son influence dans le mouvement politique de son temps. »

Cette fois la vérité est, sinon avec le parti, du moins avec celui qui s'époumonne à crier le ralliement.

Vains efforts ! le parti radical pur entre à grands pas dans le domaine de l'histoire ; bientôt il n'existera plus que dans le souvenir et n'aura pour se survivre que les grands dignitaires maçonniques qui parent, en l'adresse de se servir du socialisme populaire éclosé par le jeu du spectre anticlérical, à seule fin de conserver les galons et l'assiette dont nous parlions tout à l'heure.

Et ce sera le juste châtiment d'un parti qui aura voulu sacrifier à ses principes d'hypocrisie et de tyrannie les libertés religieuses, la prospérité matérielle et le prestige extérieur de la France.

Y. H.

L'ÉLECTION DE M. LORTHIOIS

Parmi les validations d'élections portées à l'ordre du jour d'aujourd'hui jeudi figure celle de la 2e circonscription de Lille. C'est M. Hubbard qui est rapporteur. Conformément au vote récent de la Chambre, le rapport a été publié hier par l'*Officiel*. Voici ce document :

Département du Nord, arrondissement de Lille, 2e circonscription. Les élections du 27 avril 1902 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 11.648, dont le quart est de 2.761. Nombre des votants, 12.776. Bulletins blancs et nuls à déduire, 63. Suffrages exprimés, 12.913, dont la majorité absolue est de 6.857. Ont obtenu : MM. Lorthiois, 6.320 voix ; Glasquitère, 6.420 ; Warquin, 176.

Aucun des candidats n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au premier tour, il a été procédé, le 11 mai, à un second tour de scrutin, qui a donné les résultats suivants :

Nombre des votants, 12.782 ; bulletins blancs et nuls à déduire, 130 ; suffrages exprimés, 12.652.

Ont obtenu :

MM. Lorthiois..... 6.320 voix
Glasquitère..... 6.012 —
Warquin..... 5 —

M. Lorthiois ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages a été proclamé député de la 2e circonscription de Lille.

Les opérations se sont faites régulièrement. Aucune protestation n'est jointe au dossier. M. Lorthiois justifiait des conditions d'éligibilité requises par la loi.

La Chambre sait d'ailleurs que le siège est devenu vacant le jour même de l'élection par suite du décès de M. Lorthiois. Votre bureau avait le devoir de vérifier à quelle heure s'était produit ce triste événement, car s'il était survenu avant la fermeture du scrutin la question délicate de la validité des suffrages attribués au candidat décédé au cours même des opérations électorales eût été posée. L'acte de décès que le bureau n'est fait représenter, mentionnant que M. Lorthiois est décédé à six heures quarante-cinq minutes du soir, établit juridiquement que les suffrages portés sur son nom ont été valablement comptés.

La difficulté qui vient d'être indiquée se trouve ainsi écartée. Au cours des observations que l'examen de cette question a provoquées dans le bureau, il a été rappelé que l'article 2 de la loi sur les candidatures multiples édictait l'obligation de déposer la déclaration de candidature le cinquième jour au plus tard avant le jour du scrutin. Si donc le décès de M. Lorthiois s'était produit au cours de cette période pendant laquelle aucune candidature nouvelle ne peut être déclarée, on aurait pu se trouver en présence de cette conséquence de la loi que l'unique candidat ayant fait sa déclaration eût été élu, quel que fut le nombre de suffrages exprimés sur son nom.

Votre bureau a pensé qu'il y avait lieu de signaler cette anomalie et d'exprimer l'avis qu'il y aurait certainement lieu sur ce point, de perfectionner la loi relative aux candidatures multiples.

Votre bureau vous propose de valider les opérations électorales de la 2e circonscription de Lille, en donnant avis au ministre de l'intérieur de la vacance du siège, par suite du décès de M. Lorthiois.

GAZETTE du NORD

— Nous apprenons la mort de Mme Beaufaing-Deschamps, membre du Tiers-Ordre de Saint-François et de la Confrérie du Saint-Rosaire, décédée à Croix, dans sa soixante-dixième année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise.

Ses funérailles seront célébrées samedi, à 9 heures, en l'église Saint-Martin. Assemblée, rue du Trocadéro, 41, à Croix.

Nous la recommandons aux prières de nos lecteurs.

DUNKERQUE
LA PESTE BUBONIQUE

Le départ du « City-of-Perth ». — Une alerte, nouvelle victime : mort de colère.

Le « City-of-Perth » est parti

Le navire pestiféré a enfin quitté la rade de Dunkerque ! Il était temps, car la population manifestait une irritation qui aurait pu causer de graves incidents dans le cas où le *City* serait retourné aux bassins.

Hier, vers 9 heures, l'agent consignataire reçut une dépêche de M. G. Smith et fils, armateurs à Glasgow (Ecosse) le priant d'aller ordonner au capitaine Morrison, commandant du *City* de faire route pour Londres où le navire contaminé sera désinfecté dans un des lazarets de la Tamise.

M. Seligman s'embarqua aussitôt sur le remorqueur *Dunkerquois*, qui se rendit en rade et l'agent consignataire communiqua les instructions précitées tout en se tenant à distance.

Le capitaine Morrisson poussa aussitôt les feux et, vers minuit, le *City-of-Perth* leva l'ancre après avoir causé, pendant une semaine, plus de ennuis à Dunkerque que toute une pseudo-épidémie.

Partis avec le « City »

M. Ernest Deckhyn, le jeune médecin dunkerquois qui s'est rendu à bord dès le premier jour pour donner des soins à l'équipage, ne quittera le navire qu'en arrivant à Londres où tous les effets seront rigoureusement désinfectés.

Le *City* emporte également le pilote Druel qui nous renendra avec le docteur Deckmyn. Grâce à de multiples injections de sérum, on pense sauver le dernier hindou atteint malade et celui-ci entrera bientôt en convalescence.

Les deux dunkerquois ont été fort bien traités à bord. Les hindous, qui s'attendaient tous à mourir, vénèrent M. Deckmyn comme un être supérieur. On sait que le docteur est un mal inoculé à vacciner les hindoustanis qui craignaient d'avoir dû sa vie à se laissant inoculer le sérum pastoureux d'Yersin.

Une autre victime. — Effet de la colère

Nous avons raconté hier qu'une nouvelle provision de 40 tonnes de charbon avait été embarquée à bord du *City-of-Perth* au moyen de l'allège *Commerce*. Celle-ci revenait au bassin, à la remorque du *Progrès*, vers 9 heures du soir.

M. Bompelaere, officier du port, qui était à l'écluse de l'Ouest ordonna au *Progrès* de passer par l'écluse du Nord afin de conduire l'allège *Commerce* au quai de quarantaine.

Or, en arrivant à l'écluse du Nord, on dut attendre la sortie du steamer *Cordillères*. Les ouvriers charbonniers, impatients, manifestèrent bruyamment. Le garde sanitaire, Charlemain, s'opposait à leur débarquement. Les charbonniers ne tinrent pas compte de cette défense et ils grimpèrent sur le quai.

Leur entrepreneur, M. Degroote, eut alors une vive altercation avec M. Charlemain, et il se montrait très surexcité. « Mes hommes n'en peuvent plus, s'écria l'entrepreneur, ils sont sur pied depuis cinq heures du matin et débrouillez-vous comme vous l'entendez ».

M. Degroote n'avait pas fait cinq pas qu'il dût s'appuyer sur un de ses ouvriers en disant qu'il souffrait atrocement. Il tomba ensuite dans les bras du charbonnier Georges Louis et rendit le dernier soupir.

Comme on pense l'alerte fut grande. On pensa aussitôt à la peste. Des Agents et deux médecins arrivèrent avec le commissaire et les docteurs Duriau et Robert constatèrent que M. Degroote avait succombé à une congestion causée par la colère.

Le défunt, âgé de 42 ans, père de six enfants fut transporté à son domicile, au café de la *Ville de Montargis*, rue du Sud.

Ajoutons que les ouvriers charbonniers se rendirent tous au lazaret où on les désinfecta ainsi que leurs outils, avec le plus grand soin.

LE MEILLEUR TRAITEMENT

Tous les malades atteints d'une affection des bronches accompagnée d'oppression, nous sauront gré de leur recommander la Poudre Louis Legras, ce remède si simple et si efficace. La Poudre Louis Legras, qui ne présente aucun inconvénient, peut être employée même pour les enfants ; elle soulage instantanément les plus violents accès d'asthme, enraye, complètement, toux de vieillesse bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée franco contre 2 fr. 10 adressés à Louis Legras, 129, Boulevard Magenta, à Paris.

AVESNES
VOL EN CHEMIN DE FER

entre Aulnoye et Avesnes

M. Oscar-Laurent, 31 ans, maître de carrière à Saint-Hilaire, en montant lundi dernier à Aulnoye, dans le train de minuit 35, prie deux voyageurs qui se trouvaient là de le réveiller à la gare de Dompierre d'où il devait descendre.

A 1 heure 30, M. Laurent se réveille en sursaut à la gare de Fourmies, la tête enveloppée dans un paletot. Ses compagnons de route avaient disparu.

En même temps il constata que la poche de son pantalon avait été coupée et que son porte-monnaie avait été enlevée ainsi que sa montre en or.

M. Laurent a déposé une plainte.

L'enquête de la gendarmerie a permis de savoir que les voyageurs étaient descendus à la gare d'Avesnes par le train de minuit 59.

Des recherches sont faites dans la région pour les retrouver.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 18 juin

Présidence de M. BOUILLON, vice-président

Le « Progrès » condamné pour diffamation

Le *Progrès du Nord* s'est vu condamner deux fois à l'audience de mercredi.

Il s'agissait d'abord du procès en diffamation que le Frère Florian, odieusement attaqué par lui, lui avait intenté. Le *Progrès* n'avait pas hésité à lancer sur le malheureux Frère arrêté les plus abominables imputations, à le déclarer coupable avant même que la justice ne se fût prononcée. Le jugement décide que « en principe, on peut admettre que mentionner l'arrestation du Frère et l'ouverture de l'instruction, ce qui était de notoriété publique était chose permise pour le journal », le *Progrès* est sorti de la *prudente réserve* à laquelle il était tenu, il a « outrepassé les droits de la presse », il a « préjugé la décision de la justice et oublié que tout prévenu est réputé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été prononcée par justice ». Et au surplus, ajoute le jugement, les prévisions de culpabilité que lançait le journal n'ont été contredites par l'ordonnance de non-lieu.

En conséquence, Leclercq, gérant du *Progrès* et l'*Avenir*, est condamné à 25 francs d'amende, un franc de dommages-intérêts réclamé par le frère Florian ; en outre le jugement sera inséré à ses frais dans cinq journaux, au choix du plaignant.

Enfin, l'*Avenir* est en outre condamné à 16 francs d'amende, un franc de dommages intérêts, à l'insertion du jugement dans ses colonnes et dans un autre journal pour diffamation envers M. Monnier, le sympathique candidat libéral de Tourcoing.

Le citoyen Scribart, poursuivi comme complice, est acquitté.

**Institut de Jumet-